



VICTOIRES et COMBATS 2024 : du positif pour nos entreprises !

Des AVANCÉES UTILES pour chacun d'entre-nous !

Voici les principales mesures obtenues en 2024 par la CAPEB
ou répondant à nos revendications :



> Pour soutenir notre activité :

- ✓ Maintien de la TVA à 10 % pour les travaux de rénovation (> Déc. 2024)*
- ✓ Réouverture + maintien du « monogeste » pour bénéficier des aides MaPrimeRénov' (> 8 Mars et Déc. 2024)
- ✓ Suppression de l'obligation d'un DPE pour réaliser des «travaux par geste » pour MaPrimeRénov' (> 8/3/2024)
- ✓ Lancement du dispositif « MaPrimAdapt' » au 1er janvier 2024 (> Loi de finances pour 2024)
- ✓ Prorogation du crédit d'impôt en faveur de l'adaptation des logements à la dépendance pour 2 années supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2025 (> Loi de finances pour 2024)
- ✓ Prorogation du crédit d'impôt « métiers d'art » jusqu'au 31 décembre 2026 (> Loi de finances pour 2024)
- ✓ Lancement du fonds territorial d'accessibilité à destination des établissements recevant du public (ERP) de catégorie 5 (= des subventions pour financer des travaux, donc des chantiers) (> 16 février 2024)
- ✓ Pas de réduction du montant des aides MaPrimeRénov', ni d'augmentation du reste à charge pour les clients comme l'envisageait l'Administration (> Juillet 2024)
- ✓ Report de la hausse de la TVA sur les chaudières (> Déc. 2024) *



* Dans l'attente de la loi Finances pour 2025 (la CAPEB veille et reste vigilante... A suivre...)

> Pour réduire nos charges :

- ✓ Financement par le FAFCEA des formations individualisées pour les chefs d'entreprises jusqu'à 4 800 €/an et par entreprise (> 1^{er} septembre 2024)
- ✓ Reconduction du régime renforcé d'exonération social et fiscal de la prime de partage de la valeur pour 3 années (jusqu'au 31/12/2026) (> Janv. 2024)
- ✓ Prorogation jusqu'à fin 2024 de l'aide de 6 000 euros aux employeurs pour l'embauche d'un apprenti
- ✓ Collecte sans frais des déchets triés par les entreprises dans leurs bennes à partir de 8m3 et sans exigence de nombre de rotations annuelles (> 3 juillet 2024)
- ✓ Limitation de la baisse des allègements de charges sociales (> Déc. 2024)
Dans l'attente de la loi Finances de la Sécurité Sociale pour 2025 (la CAPEB veille et reste vigilante... A suivre...)
- ✓ Instauration d'une aide sur le GNR pour les entreprises du BTP de moins de 15 salariés, soit un remboursement 5,99 cts d'€/litre sur le GNR (alors que le Gouvernement voulait tout supprimer...) (> 8/7/2024)



> Dans le domaine social :

- ✓ Assiette des cotisations sociales des indépendants plus équitable par rapport aux salariés et à terme, l'accroissement du montant de la retraite des indépendants (> Juillet 2024)
- ✓ Loi encadrant l'acquisition des droits à congés pendant la maladie. La CAPEB et l'U2P ont évité un impact très lourd pour les entreprises (> 23 avril 2024)
- ✓ Intégration du risque canicule au régime intempéries
- ✓ Création du « FIPU » (= subventions pour améliorer la prévention de l'usure professionnelle), en lieu et place de contraintes nouvelles et le non-retour du compte pénibilité (> 18 mars 2024)
- ✓ Reconnaissance du champ des entreprises comptant jusqu'à 10 salariés comme champ de dialogue social à part entière (= la possibilité d'avoir des règles plus adaptées) (> 3 Mars 2024)

> Pour Simplifier :



- ✓ Projet de loi sur la « Simplification » voté au Sénat pour vous simplifier la vie. Il intègre des mesures proposées par la CAPEB (> 22 oct. 20224). ! Il doit maintenant être soumis au vote de l'Assemblée Nationale.
- ✓ Déchets BTP : mise en place d'un outil de traçabilité, unique et commun à tous les éco organismes de la REP PMCB et suppression de l'obligation d'une pré-inscription auprès d'un éco-organisme pour les dépôts de déchets inférieurs à 1 tonne (> Juillet 2024)
- ✓ Simplification du dossier RGE (> Mars 2024)
! La dissolution a interrompu le processus et la CAPEB réclame l'application des mesures obtenues
- ✓ La décennale ne s'appliquera plus aux éléments d'équipement installés en remplacement ou par adjonction sur un ouvrage (= clarification et moins de coûts) (> Cours de Cassation 21 Juillet 2024)

> Pour mieux vous accompagner :



- ✓ Lancement par Constructyts d'un plan TPE favorisant la formation des salariés (> Sept. 2024)
- ✓ Lancement par la CAPEB 71 du Service FACILIT'PRIME pour aider vos clients dans le montage des dossiers de demande d'aides (> Janv. 2024)

PLUS FORTS ENSEMBLE !

Rien n'arrive jamais seul ! Sur tous ces sujets et bien d'autres, vos représentants de la CAPEB se sont battus !



Ces avancées vont dans le bon sens. Et même si certaines restent insuffisantes, **si nous n'avons rien fait, nous n'aurions rien obtenu et ce serait pire !**



Pour obtenir d'autres mesures favorables, continuons le combat tous ensemble, engagés derrière la CAPEB ! Car sans votre soutien, rien ne serait possible !

Plus forts Ensemble ! + d'infos sur www.capeb71.fr/Action_Syndicale



**La CAPEB, elle vous sert...
... même quand vous ne vous en servez pas !**